

QUE FAIRE DES TERRES DU SUPERMÉTRO ?

Un projet à Epinay-Champlâtreux, dans le Val-d'Oise, prévoit d'accueillir une partie des 45 millions de tonnes extraites par les tunneliers. Ce qui ne plaît pas à tout le monde.



Illustration. Sont prévus : une carrière, un centre d'enfouissement et de traitement de terres polluées ainsi qu'une déchetterie.

D. ANDRION LEGRIS

PAR THIBAUT CHAFFOTTE (AVEC JILA VAROQUIER)

40 HA

Taille de la future carrière.

40 000 T

Volume de sables qui sera extrait par an. 65 000 à terme.

90 000 T

Capacité maximum de terres que le bio-centre (de 2 ha) pourra dépolluer par an.

165 000 T

Capacité d'accueil du centre de stockage non dangereux par an, jusqu'à 1 000 t par jour. Capacité totale : 3,3 millions de t, soit 2,4 millions de m³.

20 ANS

Durée pour laquelle cette installation est prévue. Sa réalisation devrait prendre 18 mois et s'achever en 2020.

2 600 M²

Taille de la déchetterie. De quoi accueillir 9 bennes.

LES MONCEAUX de terres extraites par les tunneliers du Grand Paris Express pourraient être enterrés à Epinay-Champlâtreux, dans le Val-d'Oise. C'est en tout cas le projet de la société Terra 95, filiale du groupe Paprec. L'enquête publique le concernant débute demain et durera jusqu'au 16 mars.

Ce lieu a déjà abrité un centre d'enfouissement de déchets géré par la société Cosson, qui a été fermé il y a environ dix ans. « Aujourd'hui, il est végétalisé et accueille des activités agricoles, comme de l'élevage », précise Hervé Le Gac, responsable du projet chez Terra 95. Le nouveau site est prévu juste à côté de cet emplacement.

Certaines, polluées, doivent faire l'objet d'un traitement

« Le projet du Grand Paris va conduire à produire des quantités de terres très importantes, reprend Hervé Le Gac. On parle de 45 millions de tonnes générées par ces travaux. » Parmi elles, certaines sont neutres, mais d'autres – polluées – doivent faire l'objet d'un traitement. « C'est la vocation du site qu'on propose d'ouvrir », indique-t-il. Une partie des installations pré-

vues est un bio-centre. Il s'agit d'un système de dépollution par des procédés biologiques. Les terres qui ne peuvent pas être totalement nettoyées ont vocation à être enterrées sur place en tant que déchets non dangereux.

Pour pouvoir les enfouir, l'entreprise doit creuser des cellules et installer un système de protection du sous-sol avec des bâches. C'est pour cette raison que Terra 95 a pour projet de créer une carrière. En extrayant des sables, l'entreprise va ainsi permettre de faire de la place pour stocker les terres.

Déjà neuf installations de ce type dans la région

La troisième partie du projet consiste à créer une déchetterie pour artisans. Cela doit contribuer à lutter contre les dépôts sauvages qui sont très récurrents dans le secteur.

D'après l'Observatoire régional des déchets d'Ile-de-France (Ordif), environ 30 millions de tonnes annuelles de déchets sont traitées en Ile-de-France. Sur ce volume, 479 000 t sont jugées dangereuses, 20 millions sont des déchets inertes et le reste est qualifié de non dangereux. L'Ile-de-France compte neuf installations à même

L'emplacement du projet



300 000 €, par an, ainsi que 55 000 € à l'intercommunalité. « On a une église à rénover, des routes à entretenir... la commune fonctionne en système D », fait valoir Emmanuel de Noailles, le maire. Sa famille est propriétaire du terrain, comme de quasiment toutes les terres ainsi que d'un château ouvert à la visite. Ce projet doit aussi lui permettre de contribuer à l'entretien.

Reste que la Société du Grand Paris, chargée de la construction des 200 km de voies du Grand Paris Express, assurait vendredi n'avoir pas connaissance du projet, précisant que « ni Terra 95 ni ses actionnaires que sont Paprec, Suez et Cosson (groupe Bouygues) n'ont jamais évoqué ce projet » avec la direction de l'ingénierie environnementale. « Ces contacts sont encore prématurés compte tenu des antécédents et de l'avancement », répond le groupe Paprec. Le dossier doit encore être autorisé par le préfet. »

Initié dès 2001, ce projet a déjà fait l'objet d'une enquête publique. Il a été attaqué au tribunal administratif en 2009, porté devant la cour administrative d'appel puis au Conseil d'Etat. C'est une nouvelle version qui est aujourd'hui présentée au public.



« Ce site sera à 2 km des habitations. En région parisienne, il y a très peu d'endroits où l'on peut faire ça »

HERVÉ LE GAC, RESPONSABLE DU PROJET CHEZ TERRA 95

de stocker ces derniers. « Ce site sera à 2 km des habitations, souligne Hervé Le Gac. En région parisienne, il y a très peu d'endroits où l'on peut faire ça. »

La famille du maire propriétaire du terrain

Mais pour pouvoir créer ce lieu, il va falloir obtenir le feu vert des autorités administratives. L'intérêt pour la commune n'est pas neutre puisqu'il devrait lui rapporter jusqu'à

Le témoin « Au niveau environnemental, c'est catastrophique »

Bernard Loup
PRÉSIDENT DE VAL-D'OISE ENVIRONNEMENT

Que pensez-vous de ce projet ?
C'est une situation inacceptable. C'est le maire, propriétaire du château, qui veut continuer à avoir une décharge après celle qui a été fermée. Il s'agit surtout d'un intérêt privé. En ce qui concerne l'extraction de sables, l'Ile-

de-France n'est pas du tout déficitaire, au contraire. L'extraction de sables ne se justifie pas. Et puis on est quand même sur un site remarquable. C'est un argument qu'on a toujours mis en avant avec les autres associations de protection de l'environnement pour s'opposer à ce projet.

Vos arguments ont-ils évolué ?
Ce qui justifie encore plus notre position, c'est qu'on est en pleine

révision de plan régional de gestion des déchets et ce dernier ne prévoit pas de décharge. On a l'impression que l'opérateur se précipite pour en créer une avant que le plan ne soit adopté et le rende impossible. Par ailleurs, quand elle sera ouverte, on va regarder en détail le dossier de l'enquête publique.
Redoutez-vous des nuisances ?
Là où c'est placé, il n'y a pas de risque au niveau des odeurs ou du bruit

qui pourraient gêner le voisinage. En revanche, il y a une forte nuisance environnementale. On est sur un corridor écologique, un paysage assez remarquable que l'on va détruire. Au niveau environnemental, c'est catastrophique. Ouvrir une décharge à Epinay-Champlâtreux alors qu'il en existe déjà une à Bouqueval (NDLR : à moins de 10 km), ça ne se justifie pas.

PROPOS RECUEILLIS PAR T.C.



D. TIC